



Conditions générales de participation à la sortie Vélosophe Cool Ride pour adultes, seniors & juniors 2025

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales définissent les conditions de participation à la sortie vélo qui se tiendra le 24 mai 2025, organisée par la commune de Pregny-Chambésy en collaboration avec l'Association Velosophe Cycling Brigade représentée par M. Damien Bisetti. Toute inscription implique l'acceptation de ces conditions.

2. Acceptation des conditions générales

En cochant la case « J'ai lu, compris et accepté les conditions générales » sur le formulaire d'inscription, le ou la client-e reconnaît avoir préalablement pris connaissance desdites conditions générales et déclare les accepter sans réserve. Le ou la client-e déclare être âgé-e d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de participer à cette sortie.

3. Participants / nombre limité

Cette sortie s'adresse **UNIQUEMENT** aux habitants résidant officiellement* la commune de Pregny-Chambésy. Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion. Le nombre de participants à cette sortie est limité à 40 personnes.

*[Enregistré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations \(OCPM\)](#)

4. Inscription(s)

L'inscription à cette sortie se fait par le biais du formulaire d'inscription en ligne sur le site de la Commune, www.pregny-chambesy.ch. Celle-ci sera validée une fois que la Mairie aura vérifié l'exactitude des données. Une confirmation de pré-inscription sera envoyée directement par e-mail à l'adresse indiquée sur le champ « e-mail » suivie d'une confirmation en cas d'acceptation. Les inscriptions à cette sortie sont nominatives.

5. Zone de départ

Tous les participants sont priés d'arriver à temps sur la zone de départ, soit le préau de l'école de Valérie. Un appel sera effectué 15' avant l'heure de départ.

6. Mineurs

Les enfants de moins de 16 ans sont sous la responsabilité d'un adulte.

7. Matériel

Pour participer à cette sortie, le participant s'engage à avoir un vélo en état. Le port du casque est obligatoire pour toutes et tous et pour les enfants un chasuble jaune est recommandé.

8. Exclusion de responsabilité & accidents

En s'inscrivant, les participants acceptent les conditions de l'évènement et l'exclusion de responsabilité des organisateurs pour les dommages de toutes natures. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'aucun accident résultant du non-respect du code de la route ou impliquant des tiers (autres cyclistes, ou véhicules).

9. Assurances

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Les assurances (maladie, accident et responsabilité civile) sont obligatoires pour les participant-e-s. Elle décline également toute responsabilité en cas de vol et/ou dommage aux effets personnels des participant-e-s. En cas d'accident lors de la sortie à vélo, le participant autorise le moniteur à prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de celui-ci, notamment faire appel aux services d'urgences médicales si nécessaires. Les frais y-relatifs seront du ressort du participant.

10. Absences / Retards

Pour des raisons liées à l'organisation de la sortie, en cas d'annulation/empêchement, le participant DOIT informer la Mairie 48h avant la sortie soit par e-mail ou en téléphonant à la réception durant les heures d'ouverture.

11. Annulation de la sortie

Si la sortie à vélo devait être annulée pour des raisons de force majeure (condition météorologiques, faible participation, etc.), les participants seront informés par e-mail.

12. Dossier médical

Tout problème médical pouvant avoir des répercussions sur la sortie devra être signalé par écrit sur le formulaire d'inscription. Seuls les problèmes médicaux qui seront déclarés dans le formulaire d'inscription, pourront être pris en compte.

13. Respect des règles de bonne conduite et de sécurité

Les participants seront encadrés par des accompagnateurs durant l'ensemble de la sortie. Ils s'engagent à respecter, sans restrictions ni réserves, les règles de bonne conduite, de prudence et de sécurité fixées par le moniteur. Il peut demander au participant d'interrompre l'activité si son niveau technique ou sa condition physique compromet sa santé ou la sécurité du groupe ou le bon déroulement de la sortie. Les participants s'engagent à respecter le code de la route, en particulier à franchir les ronds-points par la droite. Ils doivent en outre circuler sur la voie de droite, les uns derrière les autres, contrôler leur vitesse et leur trajectoire, et suivre les instructions des accompagnateurs.

Toute infraction au code de la route pourra entraîner une exclusion de la sortie.

14. Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à l'achat de la prestation font l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées.